

A photograph of a mountain landscape. In the foreground, a dirt path leads up a grassy slope. The middle ground shows a valley with a small building and more paths. The background features snow-capped mountain peaks under a clear blue sky.

**Dossier : les sentiers des
Montagnes du Giffre une
richesse exceptionnelle p 6-7**

Chers habitants des Montagnes du Giffre,

l'année 2015 a été l'occasion pour notre Communauté de mettre en place de nouveaux services, d'investir de façon conséquente au niveau des sentiers et des cloches semi-enterrées des ordures ménagères et également de poser les bases du schéma de mutualisation de notre territoire.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet la Communauté de Communes assure le service d'instruction du droit des sols, auparavant assuré par l'État au travers de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

D'autre part, le 1^{er} marché groupé de voirie a été lancé concernant les enrobés et autres traitements des routes, offrant ainsi aux communes une réelle économie par rapport au coût des précédents marchés.

Dans ce climat économique compliqué et renforcé par la baisse drastique des dotations, nous devons, dans l'intérêt de tous, renforcer la mutualisation des services, multiplier les marchés groupés sur les postes majeurs de dépenses de nos collectivités, investir dans des actions qui auront des leviers économiques importants. Nous devons, avec les élus communautaires réaliser des arbitrages en priorisant les actions stratégiques et ayant le plus de retombées pour les Montagnes du Giffre. Il nous faudra également maîtriser les dépenses des services, notamment ceux déjà bien présents sur notre territoire.

Une étude économique et financière de notre Communauté est actuellement menée par un cabinet privé. Elle permettra de définir les enjeux et la stratégie financière de notre collectivité, véritable pacte financier afin de pouvoir porter des projets structurants et intégrer de nouvelles compétences comme celles prévues notamment dans la loi GEMAPI ou loi NOTRe pour les milieux aquatiques, l'eau et l'assainissement.

Notre Communauté a dû également réorganiser ses services, avec la création de deux postes pour l'instruction du droit des sols et un changement de direction, en accueillant Claudine VERPILLOT, notre nouvelle Directrice Générale des Services.

Aujourd'hui plus que jamais, notre responsabilité collective est de mettre en adéquation les services publics avec les priorités et enjeux du territoire.

Je vous souhaite à tous une belle saison automnale colorée, dans nos si belles Montagnes du Giffre.



Stéphane BOUVET
Président de la Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre

sommaire

Territoire	p 3	Animation et services du territoire	p 12
Finances et budget	p 4	Partenaires de la CCMG	p 14
Dossier : les sentiers	p 6	Découvrir ou redécouvrir	p 15
Environnement	p 8	Agenda	p 16
Gestion et aménagement du territoire	p 10		

Du nouveau à la Communauté de Communes

Une nouvelle identité visuelle pour promouvoir le territoire

Afin de pouvoir communiquer aussi bien de manière institutionnelle que pour la promotion touristique du territoire, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre s'est dotée d'une nouvelle logo.

Cette nouvelle identité graphique a été réalisée par l'agence de communication Félix Création qui a repris les éléments phares qui caractérisent le territoire : la montagne et le Giffre. Le soleil qui figure sur le logo compte 8 rayons pour représenter les 8 communes du territoire. Chaque commune possède une déclinaison propre du logo pour sa communication.



La collectivité accueille une nouvelle directrice



La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a accueilli en juin dernier sa nouvelle Directrice Générale des Services, Mme Claudine VERPILLOT.

Elle arrive de Franche Comté et d'Alsace où elle a exercé la direction mutualisée de la commune d'Ensisheim et de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Bienvenue à elle, nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles missions et de découvrir toutes les belles richesses tant humaines qu'environnementales de notre territoire des Montagnes du Giffre.

Relooking pour le site Internet

Une nouvelle version du site Internet de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre sera en ligne dans les toutes prochaines semaines. Vous pourrez y trouver de nombreuses rubriques concernant les compétences de la Communauté de Communes et les services qui en dépendent ainsi que les publications en ligne ou les compte-rendus du Conseil Communautaire.

Quelques nouveautés seront disponibles sur cette nouvelle version et notamment un agenda en ligne des événements du territoire.

L'adresse ne changera pas :

www.montagnesdugiffre.fr

Juste la présentation..



Vous êtes propriétaire d'un gîte d'étape ou d'un établissement d'hôtellerie familiale sur le territoire ? et vous souhaitez le rénover ?

La Région via son CDDRA peut vous aider.

Dans le cadre des appels à projets rénovation d'hébergements touristiques, le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) du Faucigny, permet aux hébergeurs propriétaires de gîte d'étape ou d'hôtellerie familiale de bénéficier de subventions (jusqu'à 40% de financement plafonné à 60 000 €) pour la rénovation de leur établissement.

Pour rappel sont considérés comme **gîtes d'étape** les hébergements meublés ouverts à la location au week-end ou à la semaine et où les locataires sont autonomes. A la différence des chambres d'hôtes la location d'un gîte n'est assortie d'aucune prestation.

L'hôtellerie familiale se compose au maximum de 12 unités permettant d'accueillir 36 personnes au total. L'hébergement doit pouvoir proposer une prestation.

Pour plus d'information contacter le bureau du CDDRA :

Tél. : 04 50 89 62 89

Mail : yacine.mabaouj@2ccam.fr

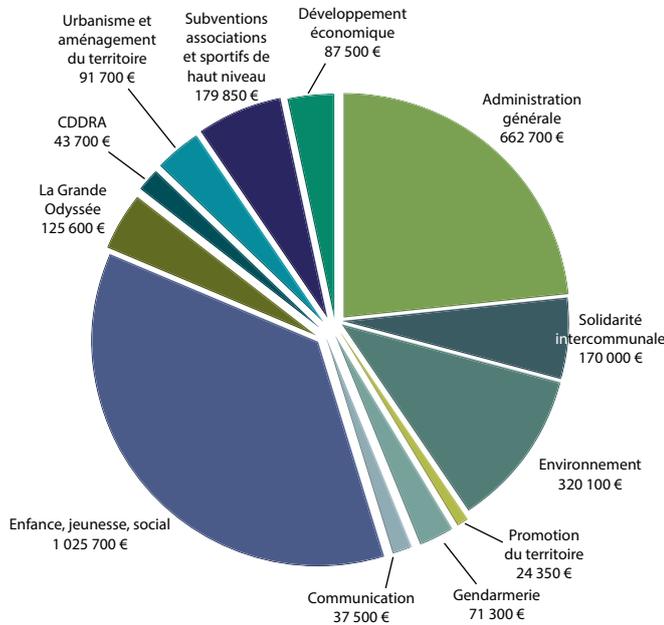
4 — Finances & budget

Maîtriser la dépense, construire l'avenir

BUDGET PRINCIPAL 2015

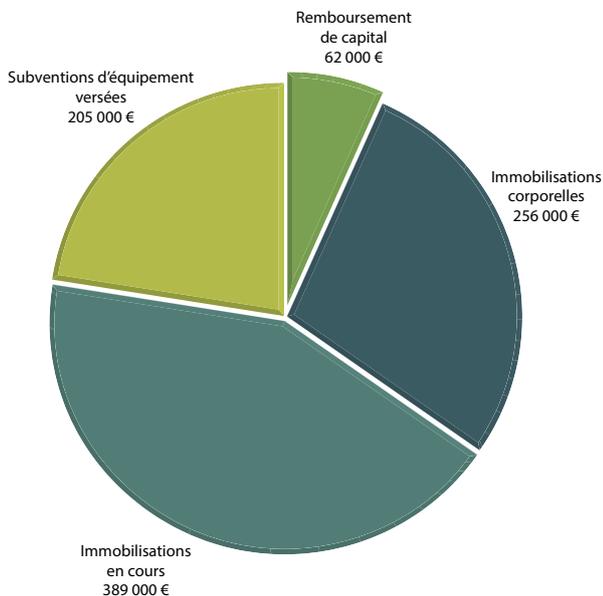
✓ **Section de fonctionnement : 2 840 000 €**

DÉPENSES



✓ **Section d'investissement : 912 000 €**

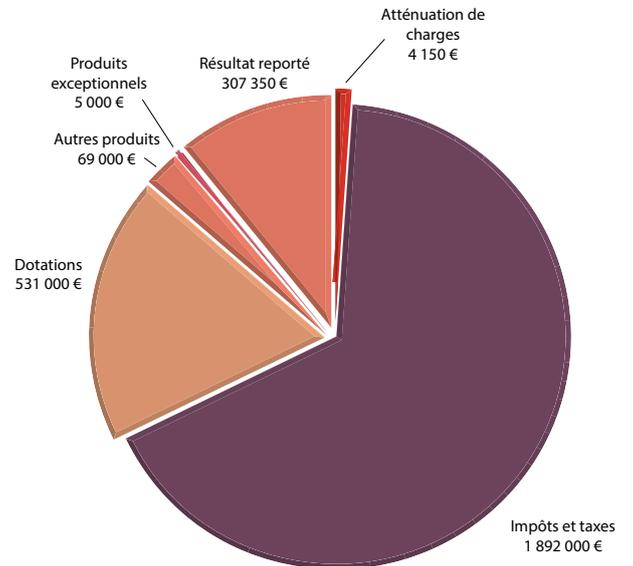
DÉPENSES



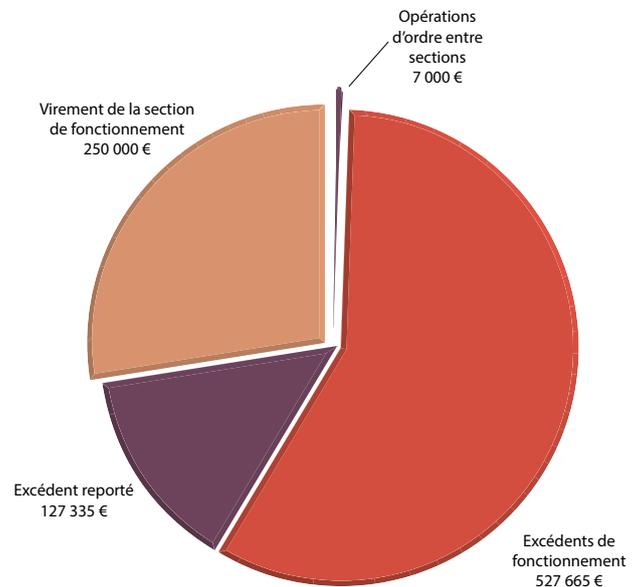
Les taux fiscaux 2015

taxe d'habitation : 3,23 %
 taxe foncière bâti : 2,19 %
 taxe foncière non bâti : 10,91 %
 CFE : 3,62 %

RECETTES



RECETTES



Le FPIC : une dépense qui augmente

Né en 2012, ce fonds national (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) est destiné à partager les richesses et à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles ont à faire face. De 150 millions d'euros en 2012, ce fonds est passé à 780 millions en 2015, soit 5 fois plus en 4 ans. La répartition géographique du FPIC fait apparaître que les principaux territoires contributeurs se situent en Rhône-Alpes, Alsace et Île de France. Pour notre intercommunalité, cette contribution qui était de 245 394 € en 2014, est passée à 371 539 € en 2015 pour l'ensemble du bloc intercommunal (communes et intercommunalité).

La CCMG a décidé de prendre à sa charge 50 % du montant global et de marquer sa solidarité à l'égard des communes membres.

BUDGET DES ORDURES MÉNAGÈRES 2015

✓ Section de fonctionnement : 2 750 000 €

DÉPENSES

Charges à caractère général	1 500 000 €
Charges de personnel	560 000 €
Autres charges	6 500 €
Charges exceptionnelles	63 500 €
Amortissements	220 000 €
Virement à l'investissement	400 000 €

RECETTES

Atténuation de charges	2 500 €
Produits des services	2 243 000 €
Autres produits	20 000 €
Subvention d'exploitation	24 000 €
Excédent reporté	460 500 €

✓ Section d'investissement : 2 870 000 €

DÉPENSES

Mobilier, matériel, camions conteneurs semi-enterrés	660 000 €
Études et travaux	2 210 000 €

RECETTES

Dotations	252 716 €
Virement de fonctionnement	400 000 €
Opérations de transfert	220 000 €
Excédent reporté	1 997 284 €

Compensation Financière du Canton de Genève (CFG)

Frontalier ?

Pensez à vous faire recenser auprès de votre commune de résidence

Chaque année, dans le cadre d'un accord signé entre la France et la Suisse en 1973, le canton de Genève rétrocède des fonds aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Ces fonds frontaliers représentent 3,5% de la masse salariale perçue par les travailleurs frontaliers qui résident en France et dont l'impôt est prélevé à la source dans le canton de Genève.

Ce système a été mis en place afin d'aider les collectivités françaises à compenser les charges induites par l'accueil de ces travailleurs frontaliers et de leur famille (mise en place de service de garde d'enfant, infrastructures de transports...).

Les conseils départementaux conservent la majeure partie des fonds pour le financement du CEVA (Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse) et pour alimenter le fonds départemental d'interventions structurantes (FDIS), le reste de l'enveloppe est redistribué aux communes au prorata du nombre de frontaliers recensés sur leur territoire.

Vous êtes travailleur frontalier ?

Votre recensement en tant que tel auprès de votre commune de résidence a pour seul but d'améliorer la répartition des Fonds du Canton genevois et de permettre à votre commune de résidence de percevoir une quote-part.

Pour vous inscrire sur la liste auprès de votre mairie merci de communiquer les informations et présenter les documents suivants :

- vos nom et prénom,
- votre date de naissance,
- le nom et l'adresse de votre employeur,
- une copie recto-verso de votre permis de travail (si vous en possédez un),
- pour les résidents de nationalité suisse, une copie recto verso du passeport ou de la carte d'identité nationale.

En 2014, les deux départements ont perçu 279,4 millions d'euros, dont 177,9 millions pour le département de la Haute-Savoie.

Dans les Montagnes du Giffre
 La Rivière Enverse : 16 frontaliers / 16 019€
 Samoëns : 60 frontaliers / 60 072 €
 Taninges : 108 frontaliers / 108 110 €
 Morillon : 11 frontaliers / 11 013 €
 Verchaix : 21 frontaliers / 21 025 €
 Sixt-Fer-à-Cheval : 7 frontaliers / 7 008 €
 Mieussy : 190 frontaliers / 190 228 €
 Châtillon-sur-Cluses : 55 frontaliers / 55 066 €

Les sentiers du territoire : une richesse exceptionnelle et diversifiée

Les Montagnes du Giffre sont un formidable terrain de jeux pour les activités de plein air. Hérissées de hauts sommets remarquables tels la Haute Pointe (1958 m), Pointe de Chavasse (2012 m), le Pic du Marcelly (1999 m), le Mont Orchez (1347 m), le Pic du Tenneverge (2989m), le Mont Ruan (3040m) ou encore le Buet (3096m).

Dix refuges de montagne accueillent randonneurs et alpinistes. Le territoire est largement couvert par la directive Natura 2000, (ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages). Il accueille également la plus grande réserve naturelle de Haute-Savoie à Sixt-Fer-à-Cheval.

La vallée du Giffre couvre 350 km². Les vastes espaces naturels, et les 800 kilomètres de sentiers balisés offrent une attractivité à tous types de clientèles : familles, contemplatifs, sportifs et itinérants, tournée essentiellement vers la pratique de la randonnée pédestre, puis vers la pratique du VTT et dans une moindre mesure vers la pratique de la randonnée équestre.



La randonnée dans la vallée du Giffre

La vallée du Giffre attire chaque année, à la belle saison, 300 000 randonneurs en moyenne. La qualité et la diversité de ses itinéraires est aujourd'hui reconnue, tout comme la qualité de ses paysages et de son patrimoine. Le Cirque du Fer à Cheval, la cascade du Rouget, la réserve naturelle de Sixt, les plateaux de Praz de Lys et de Sommand et les nombreux lacs sont les éléments moteurs de l'attractivité estivale du territoire. Un effort important a été fait ces dernières années en direction des refuges de montagne qui bénéficient tous aujourd'hui d'un excellent niveau de confort.

Le réseau de sentiers pédestres, VTT et équestres, est géré par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre. Les équipes qui œuvraient précédemment à l'échelle des quatre communes du Haut-Giffre au sein de la structure intercommunale du Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, sont depuis début 2015 mises à disposition de la CCMG pour remplir cette mission. Les équipes de terrain sont composées de 4 agents qui œuvrent de mai à septembre et d'un agent de Mai à juillet.

À ce jour, la gestion des sentiers et du balisage sur le territoire de la commune de Talinges est confiée à l'ONF.

Parmi les travaux marquants de cet été on retiendra, à titre d'exemple, sur les communes du bas de la vallée :

Commune de Mieussy :

- La reprise du câble du Pas du Saix et de la passerelle de la cascade
- L'équipement du passage rocheux entre le Col de Chavannais et le col de Chavan
- Le remplacement de la balise du col de Chavan
- La réfection du sentier de la Grotte du Jourdy



Commune de Châtillon-sur-Cluses :

- Reprise et assainissement du chemin des Guers
- Élagage et maintenance du sentier des Bois du Seigneur à la route des Bois.
- Reprise du balisage de la Grande boucle du Giffre au passage du Chef-lieu
- Réfection du chemin conduisant au Mont Orchez



Commune de la Rivière Enverse :

- Assainissement et reprise de l'assiette du chemin entre Crozet et Cravarin
- Réfection du chemin de Cravarin à la Mairie
- Réfection du chemin de la Mairie à la chapelle à Nicodex
- Réfection du sentier de Crozet aux Plans



Réflexion sur un schéma directeur de la randonnée à l'échelle de la CCMG

Le schéma directeur de la randonnée, initiative portée par le Conseil Départemental, est un outil technique et politique, qui a pour objectif la connaissance, l'orientation et la planification des projets de randonnées à l'échelle du territoire sur les 5 années à venir à minima.

Ce dossier, complexe et exhaustif, en cours de finalisation, permettra à la CCMG de solliciter des aides du Conseil Départemental pour l'obtention de matériel de balisage et pour la maintenance des itinéraires.

Modernisation du service de collecte des déchets ménagers : un enjeu d'avenir au service des habitants

Amélioration du parc de Points d'Apport Volontaire (PAV)

La Communauté de Communes poursuit son programme de modernisation des Points d'Apport Volontaire (PAV) du territoire. Le but étant de créer ou remplacer les points existants par des conteneurs semi-enterrés.

- Amélioration du cadre de vie et de la propreté des centres et hameaux des 8 communes
- Augmentation du nombre de PAV pour plus de proximité
- Geste du tri facilité et une meilleure accessibilité
- Diminution des risques de détérioration
- Réduction des nuisances sonores et olfactives.



En 2013 et 2014 les investissements dans ce domaine ont représenté un coût de 420 000 euros pour l'installation de 11 points de collecte.

Six nouveaux points d'apport volontaire ont été installés en 2015 :

- 2 sur la commune de Morillon (« Vers le Pont » et « Le Caton »)
- 1 sur la commune de Verchaix (« École »)
- 2 sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval (« Salvagny » et « Le camping »)
- 1 sur la commune de Taninges (« Verdevant »)

Appel au civisme

Les Points d'Apport Volontaire sont vidés régulièrement par la société COVED dans le cadre d'une délégation de service.

La collecte est effectuée régulièrement (au moins une fois par semaine). Il peut arriver que les conteneurs soient pleins malgré cette fréquence rapprochée, auquel cas merci de déposer vos déchets dans un autre Point ou d'attendre que les conteneurs soient vidés.

Le fait de déposer des déchets sur la chaussée est considéré comme une infraction et donc passible d'une amende (jusqu'à 180 €).

N'hésitez pas à contacter nos services pour nous informer qu'un Point d'Apport Volontaire est saturé (Tél. : 04 50 47 62 00).

Ensemble, agissons pour préserver la qualité de notre cadre de vie.

Acquisition d'un nouveau camion benne

Toujours dans une démarche d'efficacité du service, la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un nouveau camion benne pour la collecte des ordures ménagères. D'une capacité de 16 m³, il pourra contenir jusqu'à 19 tonnes de déchets. Ce nouveau véhicule dont le coût s'élève à 162 000 euros vient en remplacement du précédent devenu trop vétuste.



Tournées de collecte des déchets ménagers : un service qui s'adapte aux besoins du territoire

Compte-tenu du caractère saisonnier de l'activité touristique sur le territoire, le planning de collecte des ordures ménagères est modulé au cours de l'année.

Vous trouverez ci-dessous les jours de ramassage sur votre commune de résidence :

	HIVER sem 52 & sem 1 à 16					INTERMÉDIAIRE sem 17 à 27 & sem 36 à 51					ÉTÉ sem 28 à 35							
	L	M	M	J	V	S	L	M	M	J	V	S	L	M	M	J	V	S
Châtillon-sur-Cluses																		
La Rivière Enverse																		
Mieussy																		
Morillon																		
Samoëns																		
Sixt-Fer-à-Cheval																		
Taninges																		
Verchaix																		

Tournée
 Uniquement station
 Pendant vac. scolaires

LES CHIFFRES DE 2014

 **Ordures ménagères**
4 626 tonnes

 **Verre**
797 tonnes

 **Corps creux**
88 tonnes

 **Corps plats**
320 tonnes

 **Cartons**
134 tonnes

 **Bois**
809 tonnes

 **Déchets verts**
897 tonnes

 **Gravats**
809 tonnes

 **Pneus**
22 tonnes

 **Encombrants**
826 tonnes

 **Ferraille**
279 tonnes

 **Textile**
39,5 tonnes

Le tri sélectif : chacun de nous peut agir

Le but du tri sélectif est avant tout environnemental. En effet le recyclage, appelé également « valorisation des déchets », permet une économie de matières premières et ainsi une meilleure préservation des milieux naturels. Afin d'optimiser la valorisation des déchets, il est nécessaire de faire le tri consciencieusement. En effet si les bennes comportent trop d'erreurs de tri, les déchets sont incinérés et non recyclés. De plus, cela induit un surcoût pour la collectivité.

De plus il faut faire attention à ce que vous jetez, sachant que les déchets ne sont pas « re-triés » par des machines mais par des personnes, pensez à leur santé (seringues, objets tranchants...).

En partenariat avec le SIVOM de la Région de Cluses, la CCMG a réalisé une campagne d'affichage sur les bons gestes du tri. Tous les conteneurs des points d'apport volontaire sont équipés d'autocollants vous rappelant ce que vous pouvez mettre dedans.

Conteneur jaune

Dans le conteneur jaune, je dépose :

- Les bouteilles et flacons en plastique (avec bouchon)
- Les emballages métalliques (sans bouchon)

Sans sac et bien vidés !

C'est interdit dans le conteneur jaune !

- Les sacs en plastique
- Les barquettes en plastique
- Les pots de yaourt

A jeter à la poubelle

Conteneur vert

Dans le conteneur vert, je dépose :

- Les bouteilles en verre
- Les pots, les bocaux en verre

Sans couvercle ni bouchon !

C'est interdit dans le conteneur vert !

- La vaisselle cassée
- Les pots de fleur
- Les miroirs

A jeter à la poubelle

Conteneur bleu

Dans le conteneur bleu, je dépose :

- Les petits emballages en carton
- Les boîtes alimentaires
- Les papiers, journaux, magazines et prospectus

Sans sac et bien vidés !

C'est interdit dans le conteneur bleu !

- Le blyster
- Les papiers et cartons souillés
- Les gros cartons

A jeter à la poubelle

A déposer en déchèterie

Ordures ménagères

Dans ce conteneur, je dépose :

uniquement, des ordures ménagères (pas de cartons, pas de pelouse et pas de déchets recyclables ...).

C'est interdit dans ce conteneur :

- Les emballages recyclables
- Les gros cartons, les encombrants ...

A déposer au point de tri

A déposer en déchèterie

Le meilleur déchet reste celui que nous ne produisons pas.

Partez à la découverte du site Natura 2000 du Plateau de Loëx

Une plaquette NATURA 2000 spécifique au « Plateau de Loëx » est à votre disposition dans les offices de tourisme des Montagnes du Giffre.

Elle présente la politique NATURA 2000 mise en œuvre sur le site ainsi que les particularités du Plateau de Loëx.

Plusieurs fiches sur les milieux, les espèces remarquables, et sur les usages ont été réalisées.

Vous y retrouverez les milieux forestiers avec les pics et chouettes ; les zones humides avec les orchidées et papillons ; une fiche dédiée au Tétrás Lyre et à la Gélinothe ; ainsi qu'un zoom sur les activités du Plateau.



Le Plan Pastoral de Territoire : un dispositif de soutien aux agriculteurs

Le Plan Pastoral du Haut Giffre (PPT), lancé en 2013 pour une durée de 5 ans, est porté et animé par la CCMG.

Un diagnostic préalable a été réalisé afin de définir les enjeux et les actions à mener sur les alpages du territoire.

Le programme d'actions qui en découle vise à aider les agriculteurs et alpagistes de notre territoire.

On peut retrouver :

- des travaux d'améliorations pastorales et d'équipement (desserte en alpage et plateforme de traite, alimentation en eau, logement, énergie et gestion des effluents),
- la structuration collective et gestion du foncier en alpage,



- la gestion et l'amélioration des milieux sylvo-pastoraux et de la biodiversité (amélioration de pâture, gestion de la végétation ligneuse, pâturages boisés et études),
- les équipements multi-usages, information, signalétique et ouverture au public (clôtures-contention, communication et pédagogie).

Parmi les actions déjà réalisées sur les alpages du territoire, on peut citer :

- la rénovation de la desserte de l'alpage et mise en place d'une plateforme de traite sur l'unité pastorale de Joux Plane (Samoëns),
- la mise en place d'une plateforme de traite sur l'unité pastorale de la Ramaz et des Platières (Mieussy),
- la reprise du captage et installation d'une cuve de 5000 L sur l'alpage de Salvadoron (Sixt-Fer-à-Cheval),
- l'étude sur la gestion durable du foncier sur l'ensemble des alpages gérés par l'AFP de Sixt-Fer-à-Cheval.



D'autres projets de travaux ont été validés en comité de pilotage* cette année et vont être lancés dès 2016.

Seuls les agriculteurs étant dans des structures collectives (GP, AFP ou SICA) et les collectivités sont éligibles à ces actions, financées et soutenues par l'Europe et la Région.

* le comité de pilotage est constitué de plusieurs membres : élus communaux et intercommunaux, représentants des GP, AFP et SICA, partenaires techniques : SEA, ASTERS, FDC, ONF, DDT... et techniciens.

Un nouveau service urbanisme

Depuis le 1^{er} juillet 2015 et compte tenu du désengagement de l'État sur la mise à disposition gratuite de ses services pour l'instruction des actes d'urbanisme, la CCMG a mis en place un service « commun ».

Ce service assure le même service que celui de la Direction Départementale des Territoires et instruit pour le compte des 7 communes suivantes : Mieussy, Morillon, La Rivière Enverse, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

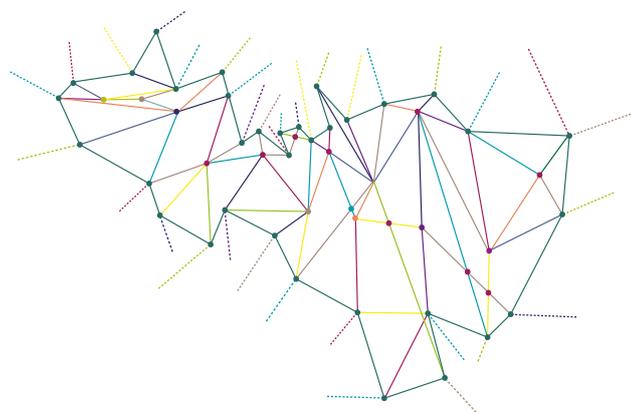


La commune de Châtillon-sur-Cluses étant soumise au règlement national d'urbanisme reste de la compétence de l'État. L'instruction des actes est réalisée par la Direction Départementale des Territoires.

Dès l'approbation du plan local d'urbanisme, l'instruction sera reprise par le service « commun » de la CCMG.

Les demandes d'autorisations d'urbanisme doivent être déposées ou adressées à la mairie de la commune concernée qui se chargera de les faire parvenir au service instructeur après enregistrement. La mairie reste le guichet principal pour l'accueil physique et téléphonique. Le service instructeur est mis à disposition des mairies. Il répondra à leurs questions ou demandes particulières dans les meilleurs délais.

Un SCOT pour notre territoire, pourquoi ?



Le SCOT est un outil créé en par l'État pour permettre aux territoires de planifier les grandes orientations d'aménagement et de développement et ce sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 voire 30 ans à venir).

En l'absence de SCOT, les collectivités sont limitées dans leur possibilité de construction : des dérogations (accordées ou non par l'État au cas par cas) sont alors nécessaires pour tout projet situé dans une zone à urbaniser d'un PLU postérieur à 2002. La création d'UTN (Unité Touristique Nouvelle) suit le même sort en nécessitant une autorisation préfectorale préalable.

Les communes apprécient de maîtriser leur évolution, tout en prenant en compte, bien sûr, les grands équilibres. Pour disposer de davantage de lisibilité dans l'aménagement et l'organisation des différents espaces qui composent les territoires, le SCOT présente des atouts. En effet, ce document de programmation et de planification a pour objectif de mieux répondre aux grands défis de demain (économie, déplacement, habitat...) en s'appuyant sur les complémentarités des communes.

Trois notions clés guident son élaboration :

- équilibre : entre territoire aménagé/urbanisé et territoire protégé/préservé
- cohérence : le SCOT est un outil de mise en cohérence des politiques publiques notamment celles centrées sur les questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement...
- anticipation : outil stratégique de préparation de l'avenir, d'anticipation et de maîtrise des évolutions futures du territoire.

Le SCOT comprend trois documents :

- le diagnostic,
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui traduit les objectifs du PADD en mesures concrètes

Une réflexion est menée actuellement pour identifier le périmètre le plus pertinent au vu des enjeux. L'avancée du projet sera présentée dans un prochain numéro du bulletin communautaire.

L'événementiel au service du bien vivre

Promouvoir les attraits du territoire, diversifier les publics, créer du lien et mieux faire connaître le territoire à ses habitants sont autant d'objectifs sur lesquels la Communauté de Communes s'appuie pour soutenir les événements.

Elle accompagne de nombreuses associations pour la réalisation d'événements à rayonnement intercommunal : des événements sportifs (Origin'ales Parapente festival, Rando VTT de la Ramaz, Run and Skate d'Agy, Coupe de France de Télémart) et musicaux (Festigrat's, Sommand Festival).

L'institution apporte également son aide à deux rendez-vous majeurs du territoire, l'Académie d'été de l'Opéra Studio de Genève « Europa Musa » et La Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc. (voir encadrés)

L'agenda des événements, financé et réalisé par la Communauté de Communes, paraît chaque année en juin et couvre les événements du deuxième semestre. C'est un outil de promotion à destination des habitants et de la population touristique.

Il est à disposition dans les mairies et les offices de tourisme des 8 communes.

N'hésitez pas à participer à ces événements où la bonne humeur et la convivialité sont de mise.



Opera Studio de Genève

L'appellation Europa Musa résume les ambitions artistiques de cette Académie d'opéra d'été qui anime très activement les Montagnes du Giffre entre le 15 et le 31 juillet de chaque année.

Pour sa 6^{ème} édition, l'Opéra-Studio de Genève, producteur de cette Académie, avait misé sur une comparaison entre l'art impressionniste, avec la représentation intégrale de Pelléas et Mélisande de Maeterlinck-Debussy et les courants expressionnistes alliant la peinture, la poésie, la gastronomie et la danse à la musique. La Renaissance en Espagne, deuxième thème engagé, a permis de présenter également de superbes programmes.



Concerts, spectacles, conférences, musique de chambre, repas médiéval et les fameux concerts découverte, où le nombreux public ne sait pas ce qu'il vient écouter, se succèdent jour après jour pour le plus grand bonheur de tous. En 2016, il s'agira des musiques du monde et du monde du jazz !

La Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc

La 11^{ème} édition de la Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc, course internationale de chiens de traîneaux, s'est déroulée début janvier 2015. Une grande réussite encore cette année.

Quinze mushers ont parcouru le territoire des Montagnes du Giffre à travers 2 épreuves : l'étape Sixt-Fer-à-Cheval - Flaine - Morillon et l'étape Sommand - Praz de Lys.

Le travail des services techniques des différentes domaines et l'investissement des bénévoles a permis de composer et adapter les parcours malgré un enneigement faible sur le bas des stations.



Deux moments forts de la Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc sont «made in» Montagnes du Giffre : l'Odyssée Pour Tous, course entièrement consacrée aux adolescents en situation de handicap et l'Odyssée des Enfants, course où les enfants se transforment en mushers.

Rendez-vous pour la 12^{ème} édition du 9 au 20 janvier 2016 !

La promotion de notre territoire : un enjeu de développement



Mieux faire connaître les atouts des Montagnes du Giffre et attirer une nouvelle clientèle est un objectif majeur pour le territoire.

Dans cette optique, les offices de tourisme, avec le soutien de la CCMG, ont réalisé, au cours de l'année 2015, différentes actions de promotion.

Une plaquette de présentation générale des activités durant la saison estivale « Bienvenue dans les Montagnes du Giffre » a été créée et diffusée lors des salons auxquels les offices de tourisme ont participé : le salon de l'agriculture à Paris et le salon du randonneur à Lyon.

Ce document a été également diffusé dans de nombreux hôtels et campings du département ainsi que dans les grandes entreprises lyonnaises afin de capter une clientèle de proximité pour des longs ou courts séjours.



Service enfance jeunesse : la proximité au service des habitants

Une nouvelle année scolaire qui démarre, c'est le moment de faire le point sur les services d'accueil dédiés aux enfants de notre territoire. En moyenne, 270 enfants ont été accueillis chaque jour dans les différentes structures financées par la Communauté de Communes.

Multi accueil pour les plus petits :

- Les P'tits Bouts Taninges
- Les P'tits Bouts Mieussy
- Les Loupiots Samoëns

Les garderies périscolaires pour les enfants scolarisés :

- Les P'tits Montagnards
- Le Clap Jacquemard
- La Marmotte



Chaque professionnel est soucieux de la qualité d'accueil de chaque enfant. Chaque structure fait vivre au quotidien un projet pédagogique dont le maître mot est l'épanouissement de l'enfant.

En 2014, 660 000 euros ont été affectés au soutien des structures petite enfance et jeunesse.

Nous vous rappelons que toutes ces structures sont ouvertes à tous les habitants du territoire des Montagnes du Giffre.



Le SIMM du Haut Giffre



Le service de transports scolaires

Le SIMM du Haut-Giffre est chargé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie de l'organisation de l'ensemble des transports scolaires sur son territoire.

En sa qualité d'organisateur de second rang, il assure, outre les fonctions qui lui sont dévolues par la convention d'organisation établie avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la gestion locale de ces transports.

Le secteur du SIMM du Haut-Giffre, concernant cette compétence, regroupe sept communes, Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon, Verchaix, La Rivière Enverse, Tanninges et Mieussy avec un total de plus de 800 enfants transportés.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie subventionne le transport scolaire à hauteur des deux tiers du coût global, une petite participation est demandée aux familles et le reste est pris en charge par la commune de résidence des élèves.



Comment s'inscrire au service ?

Les inscriptions pour une rentrée en septembre, se font entre le début du mois de mai et le 15 juillet dernier délai. Passée cette date, et pour une meilleure organisation du service, une majoration sera imputée.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service transports scolaires
tél. : 04 50 47 62 08
mail : w.abdaoui@hautgiffre.fr

Le Service d'Assainissement Non Collectif propose un nouveau service de vidanges groupées

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) créé en 2006 au sein du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Haut Giffre a pour objectif le conseil aux particuliers pour la construction de systèmes individuels de traitement des boues et également le contrôle des installations existantes. Il couvre les communes de Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Tanninges, Mieussy et Onnion.

À ce jour, l'ensemble des installations d'assainissement non collectif a fait l'objet d'au moins une visite de la part du SPANC. Cette première mission accomplie, le SPANC se doit désormais d'organiser les contrôles périodiques de bon fonctionnement qui consistent à vérifier l'état des ouvrages, les évolutions éventuelles, le bon entretien et l'application des recommandations émises lors du précédent contrôle. Ce contrôle est obligatoire et fait l'objet d'une redevance de 120 euros.

Dans le prolongement de ces missions de contrôle, le syndicat a mis en place un service de vidanges groupées. Ce service, facultatif, garantit l'élimination des matières de vidange, en respectant une parfaite traçabilité, à un coût avantageux obtenu par le SIMM du Haut-Giffre, dans le cadre d'un appel d'offres public : 190 € HT par vidange pour un pompage de 2 m³ maximum (puis 50 € HT par m³ supplémentaire).

Des bulletins d'inscription à ce service sont disponibles dans les mairies des communes concernées ou au SIMM du Haut-Giffre (508, Avenue des Thézières, 74440 TANNINGES).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. Julien COLAS au 04 50 47 62 05.

Patrimoine dans les Montagnes du Giffre : la grotte riverote

Par une belle soirée d'été, le promeneur qui déambule du côté du lieu-dit "les Vagny", à l'ouest de la commune, n'aura pas de peine à apercevoir le long de la route départementale RD4, près d'un torrent, un rocher illuminé au cœur d'une petite clairière au centre duquel trône une vierge. Voilà "notre Grotte riverote " reproduite à l'identique de celle de Lourdes.

Écoutons ce qu'en dit M. Marcel NEYRON qui a écrit l'histoire de notre commune: "Ce monument fut érigé en 1884 (le 15 août) par les habitants qui apportèrent les pierres sous la responsabilité du constructeur Victorien ARNAUDO. Mais c'est Mme veuve HUMBERT qui fonda cet oratoire.

Autrefois un jet d'eau jaillissait sur le côté gauche et rebondissait en cascade grâce à un réservoir placé plus haut vers le torrent. Dans les années 1970 la famille

Charles ORSAT procéda à des travaux de remise en ordre.

Des pèlerinages s'effectuaient lors de l'Ascension, de la Fête-Dieu et bien sûr pour le 15 août.

La Procession partait de l'église et la foule suivait des missionnaires qui marchaient pieds nus, derrière une bannière"

De nos jours, cet espace remarquable est entretenu par la commune , la messe n'y est plus célébrée régulièrement mais tous les 15 août, en ce lieu agréable, de nombreux admirateurs sont présents et le pique-nique est possible".



Se souvenir : une stèle commémorative en Loëx



Le dimanche 25 octobre 2014, la commune de Talinges a inauguré en présence de notre député, Mme Sophie Dion, la stèle en Loëx en l'honneur de l'action et du courage des jeunes de Talinges et en remerciement de toutes celles et ceux qui les ont aidés lors de la création du maquis de Loëx au printemps 1943 ou lors de la libération de Cluses.

Le 16 février, la loi sur le Service du Travail Obligatoire (STO) fût appliquée. C'est dans ce contexte que plusieurs jeunes de Talinges, menacés par cette "Relève" ou par le "STO" et décidés de s'y soustraire, se sont réunis dès le mois de septembre 1942. Ont notamment participé à ces rencontres préparatoires, en des lieux tenus secrets, Auguste CHARDON, Michel FOGLIANI, Paul PERRIER, Marcel ROUGE, Maurice ROUGE, Arthémide RUFFIN, Jean CORBEX et d'autres camarades de Talinges. Au cours de ces rencontres ils décidèrent, pour échapper et s'opposer aux menaces dont ils étaient l'objet, de prendre ensemble, dans un complet accord, le chemin concret du "maquis".

Pour sa localisation, le choix se porta assez vite sur la montagne de Loëx qui offrait, en cas de danger extrême, la possibilité d'un repli vers les montagnes suisses voisines. Telle fût tout simplement l'origine, de nature essentiellement collective, du "Maquis de Loëx".

Du 14 au 18 août 1944, l'ensemble du maquis de Loëx et plusieurs maquis de la région, dont faisaient partie des jeunes de Talinges, notamment Paul Gerdil et Georges Corbex participèrent aux combats de la libération de Cluses puis, regroupés avec les membres d'autres maquis de la Haute-Savoie, la plupart de ceux du maquis de Loëx gagnèrent la moyenne vallée de l'Isère, à Saint-Pierre-d'Albigny, pour intercepter l'une des dernières colonnes de l'armée allemande qui tentaient de gagner l'Italie par les cols de Savoie.

Bourses, foires, vide-greniers et marchés de Noël

Bourse aux skis

- > 07/11
- > Salle socio-culturelle de la Gare - Mieussy
- + [infos](#) : Praz de Lys Sommand Tourisme
tél. : 04 50 43 02 72
04 50 34 25 05

Marché des vins & des saveurs

- > 14 & 15/11
- > Gymnase - Taninges
- + [infos](#) : Praz de Lys Sommand Tourisme
tél. : 04 50 43 02 72
04 50 34 25 05

3^{ème} Marché de Noël des créateurs artisanaux

- > 21 & 22/11 de 10h00 à 18h00
- > Salle socio-culturelle de la Gare Mieussy
- + [infos](#) : Praz de Lys Sommand Tourisme
tél. : 04 50 43 02 72
04 50 34 25 05

Marché de Noël

- > 28 & 29/11
- > Salle Béatrix - Châtillon-sur-Cluses
- + [infos](#) : Vit'anim'C
tél. / 06 13 32 12 39

Téléthon des Mieusserands

- > 05/12 de 13h00
- > Salle socio-culturelle de la Gare - Mieussy
- + [infos](#) : Praz de Lys Sommand Tourisme
tél. : 04 50 43 02 72

Marché de Noël et Téléthon

- > 06/12 dès 9h00
- > Salle Polyvalente - Verchaix
- + [infos](#) : Office de Tourisme de Verchaix
tél. : 04 50 90 10 08

Concerts, spectacles

Jean Michel MATTEÏ

- > 07/11 de 20h30 à 22h00
- > Salle Polyvalente - Verchaix
- + [infos](#) : Office de Tourisme de Verchaix
tél. : 04 50 90 10 08

Concert de Noël

- > 12/12 dès 20h00
- > Salle socio-culturelle de la Gare - Mieussy
- + [infos](#) : Praz de Lys Sommand Tourisme
tél. : 04 50 43 02 72

Les Nocturnes de la Chartreuse :

- > 14/11 dès 20h30
- > Chartreuse de Mélan - Taninges
- + [infos](#) : Praz de Lys Sommand Tourisme
tél. : 04 50 34 25 05